

Questions orales

j'ai la correspondance que m'ont adressée en 1974 les deux associations mentionnées par le député, en plus de l'avis daté d'octobre 1975 de la hausse de tarif. Lorsqu'elles vérifieront le nouveau tarif auprès de la Commission de lutte contre l'inflation, je leur conseille également de lui soumettre leurs nouveaux tarifs publicitaires qui ont été augmentés le 1^{er} janvier de cette année.

L'OPPORTUNITÉ D'UN TARIF SPÉCIAL POUR LES PUBLICATIONS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

L'hon. G. W. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre des Postes a mentionné l'année 1971, une année que l'on sait avoir été difficile pour les services postaux—je me rappelle que le premier ministre disait à cette époque-là que tout le monde savait que les services postaux étaient lamentables—pourrait-il en raison de la décision des associations dont j'ai parlé de soumettre les récentes hausses à la Commission de lutte contre l'inflation, réduire les hausses déjà imposées pour qu'elles cadrent avec les directives anti-inflation du gouvernement?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Je suis étonné, monsieur l'Orateur, que le député ait mis en doute la qualité des services postaux en 1971. J'ai dit qu'en 1971, nous avions insisté pour protéger l'industrie canadienne de la publication. Évidemment, il est d'avis que nous n'aurions pas dû faire cela. En demandant aux États-Unis d'augmenter leurs tarifs postaux, puisque pour chaque certaine de publications américaines qui entrent au Canada, il n'y a qu'une publication de chez nous qui entre aux États-Unis, nous protégeons de façon concrète l'industrie canadienne de la publication contre l'afflux de périodiques américains. Nous l'avons fait, comme je l'ai dit, en augmentant les tarifs intérieurs pour les publications américaines. Je croyais que le député aurait été heureux de cela. Les associations sont entièrement libres de porter les nouveaux tarifs postaux devant la Commission de lutte contre l'inflation, comme je suis entièrement libre de soumettre leurs nouveaux tarifs publicitaires à la Commission, tarifs qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier et qui, eux aussi, dépassent les limites de certaines directives.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA QUESTION DE LA PRÉSENCE D'AGENTS DU KGB AU SEIN DU CORPS DIPLOMATIQUE DE L'URSS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre sait-il que de nombreux membres du personnel de l'ambassade soviétique à Ottawa ne font pas réellement partie du corps diplomatique de l'Union Soviétique, mais sont en fait des espions, membres du KGB? Si oui, le ministre prend-il des mesures pour expulser ces individus et lesquelles?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la GRC sait que certains membres du personnel de l'ambassade de l'Union Soviétique font partie du KGB. Elle est au courant depuis quelque temps. Je ne puis en dire plus sur ce qu'elle fait, car cela lui nuirait.

M. Paproski: Mais vous ne faites rien.

[M. Mackasey.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE LA PRÉSENCE D'AGENTS DU KGB AU SEIN DU CORPS DIPLOMATIQUE DE L'URSS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce la politique du gouvernement de permettre à des espions du KGB connus d'agir sous le nez du gouvernement? De plus, le ministre ayant affirmé, en réponse à la question de mon leader portant le n° 3336 au *Feuilleton*, qu'à la connaissance du gouvernement aucun diplomate accrédité au Canada n'avait été expulsé d'un autre pays, et que le major Vladimir Vassiliev, présentement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a posé une question claire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Celui-ci ferait sans doute bien d'y répondre.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je répondrai à la question claire en disant que, si le comportement de membres du personnel de l'ambassade est contraire à leur statut diplomatique, nous leur demanderons de quitter le pays.

M. Woolliams: Eh bien, demandez-le-leur.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE MODIFICATION DES DIRECTIVES RÉGISSANT LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme les salaires de 200 Indiens de la Saskatchewan travaillant comme conseillers, professeurs de langue et enseignants adjoints dans la province sont bloqués depuis trois ans, dans certains cas à des niveaux inférieurs au salaire minimum, le ministre va-t-il modifier les directives régissant ces salaires pour permettre à ces travailleurs d'obtenir une indexation au coût de la vie, rétroactive à compter de 1972-73?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas vraiment si ce groupe était englobé dans les négociations que nous avons menées récemment avec les enseignants et les groupes connexes. A ma connaissance, on a négocié une augmentation acceptable qui doit être examinée par la Commission de lutte contre l'inflation.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Selon ce que les membres de ce groupe m'ont dit hier quand je les ai rencontrés, ce que le ministre a dit ne s'applique pas dans leur cas. Le ministre va-t-il étudier la question? Comment peut-il appliquer les directives quand les salaires versés dans le cadre de programmes administrés par son ministère, tant à l'échelle provinciale que fédérale, sont en dessous du salaire minimum? Comment peut-il justifier ces directives?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que ce soit le cas. Je ne pense pas que le député ait raison. L'augmentation négociée était supérieure aux directives. C'est pourquoi elle a été soumise à la Commission de lutte contre l'inflation.